



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLO

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-029

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget Principal 15201 - Approbation du budget primitif exercice 2023.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

× **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget Principal arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section de fonctionnement	1 255 636,00€
Pour la section d'investissement	756 008,36€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-030

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMÉILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Finances locales - Fixation des taux d'imposition pour 2023.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

VU l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

VU la note d'information de la D.G.C.L. du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

RAPPELANT que par délibération en date du 14 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts de la façon suivante :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) : 43.51% ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.) : 99.72%.

INDIQUANT que depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (T.H.) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

CONSIDÉRANT qu'à partir de 2023, le taux de T.H. sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) : 43.51% ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.) : 99.72% ;
 - Taxe d'Habitation (T.H.) RS / LV : 12.64%.
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-031

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Finances locales - Indemnités pour le gardiennage de l'église communale - Année 2023.

VU la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 ;

VU la circulaire du 20 mai 2020 relative aux indemnités de gardiennage des églises,

CONSIDÉRANT que les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises et à rétribuer un gardien qui peut-être le desservant.

CONSIDÉRANT que ce service étant purement facultatif pour les communes, il y a lieu de délibérer pour pouvoir permettre son attribution.

RAPPELANT qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

CONSIDÉRANT que pour 2023 l'indemnité n'a pas été revalorisée. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 474,22 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte. Cette somme constitue un plafond en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

CONSIDÉRANT que dès lors, pour l'année 2023, l'indemnité ainsi versée à l'année à l'abbé Jean-Damien RAKOTONDRAINIBE qui réside dans la commune pourrait être fixée à 474,22 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **FIXE** pour l'année 2023 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 474,22 € pour l'abbé Jean-Damien RAKOTONDRAINIBE qui réside sur la commune ;
- * **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-032

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Institutions & vie politique - Adhésion à l'association Énergies 15.

VU les statuts de l'association Énergies 15 ;

INDIQUANT que cette association de loi 1901 a pour objet la transition énergétique et plus précisément la promotion et le développement de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT que dans ce but, l'association prend les initiatives, soutient les actions et réalise toutes opérations relevant de son objet, en s'assurant les concours techniques et financiers nécessaires.

CONSIDÉRANT que cette adhésion donne lieu à une cotisation annuelle établie selon la strate de population de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** d'adhérer à l'association Énergies 15 ;
- * **DIT** que chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune seront inscrits au chapitre 011 article 6281.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-033

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
Groupement de Développement Agricole du canton de Pierrefort	250,00 €	
A.F.R. basket	1 000,00 €	Dont 300€ pour la marche contre le cancer
L'Association des Donneurs de Sang	400,00 €	
Montrozier-Club	760,00 €	
La Section des Jeunes Sapeurs du Pays de Pierrefort	800,00 €	
PIERREFORT DÉTENTE	400,00 €	
Comice Agricole	200,00 €	
Association des Vieux Camions Rouges du Pays de Pierrefort	600,00 €	
Natur'AMAP	200,00 €	
Ligue contre le cancer	500,00 €	
Prévention routière	50,00 €	
Banque alimentaire	200,00 €	
Recherche Fondation Médicale	200,00 €	
A.F.M. (téléthon)	150,00 €	
F.S.E. Collège	1 000,00 €	
F.N.A.C.A.	150,00 €	
Syndicat des éleveurs Aubrac (Concours AUBRAC)	5 000,00 €	





Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

DIT qu'un crédit de 11 860.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-034

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

Madame Marlène JOUVE et Monsieur Jérôme VIDALENC sont sortis de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
Pierrefort Animation	1 500,00 €	

- * DIT qu'un crédit de 1 500.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-035

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Mesdames Marlène JOUVE et Élodie SALSON sont sorties de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
L'Association pour l'Animation du Pays de Pierrefort.	5 000,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 5 000.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-036

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Monsieur Roger RIEUTORT est sorti de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
U.D.S.P. Vétérans	30,00 €	
Association de Chasse Communale Agréée	700,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 730.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-037

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Madame Colette VIDALENC est sortie de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
L'Association Chrétienne d'entraide et d'animation des personnes âgées	900,00 €	Subvention exceptionnelle pour l'achat de casques audios

- * DIT qu'un crédit de 730.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-038

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Monsieur René PÉLISSIER est sorti de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
La Petite Boule Montagnarde	800,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 800.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Philippe MATHIEU, Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-039

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Monsieur Philippe MATHIEU est sorti de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
Étoile sportive Pierrefortaise	2 000,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 2 000.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-040

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Madame Mylène DELCHER est sortie de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
Association des Parents d'Élèves	1 000,00 €	Convention préférentielle pour utilisation des salles communales

* **DIT** qu'un crédit de 1 000.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-041

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMELHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

*Madame Jocelyne ROLLAND est sortie de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
Association Familles Rurales	800,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 800.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 015-211501523-20230406-D2023_029-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	9 Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-042

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget primitif exercice 2023 - Examen et vote des subventions 2023.

Messieurs Philippe MATHIEU, René PÉLISSIER et Gilbert GLANDIÈRES sont sortis de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU la proposition faite par la commission permanente « Animation - Tourisme - Sport » des subventions à inscrire au budget primitif 2023 ;

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2023	Commentaires
A.N.P.A.C.O.	500,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 500.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_043-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-043

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget annexe Eau & Assainissement 15202 - Approbation du budget primitif exercice 2023.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Eau & Assainissement dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget annexe Eau & Assainissement arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	305 461,03€
Pour la section d'investissement	646 836,02€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-044

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget annexe Gîte de groupe 15205 - Approbation du budget primitif exercice 2023.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Gîte de groupe dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

× **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget annexe Gîte de groupe arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	32 650,00€
Pour la section d'investissement	3 000,00€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_045-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-045

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget annexe Lotissement des Murets 15206 - Approbation du budget primitif exercice 2023.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Lotissement des Murets dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget annexe Lotissement des murets arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section de fonctionnement	53 665,33€
Pour la section d'investissement	48 156,61€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 015-211501523-20230406-D2023_046-BF

SLOW

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	12	0	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/04/2023	13 AVR. 2023	13 AVR. 2023	DÉLIB-2023-046

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Budget annexe Régie transport 15207 - Approbation du budget primitif exercice 2023.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 21 et 28 mars 2023 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe régie transport dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

× **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget annexe Régie transport arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	3 040,00€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,

